

**RÈGLEMENT 2021-1023
REPLACEMENT DE LA CONDUITE 750 MM DU BOULEVARD COMEAU
ET CONSTRUCTION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DE LA MAISON DES AÎNÉS -
EMPRUNT DE 1 873 300 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder au remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau et à la construction des services d'aqueduc et d'égout de la Maison des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 1 873 300 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, un règlement d'emprunt pour des travaux concernant la voirie, l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées qui est financé par les revenus généraux de la Ville ou est entièrement supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeuble requiert uniquement l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour le remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau et la construction des services d'aqueduc et d'égout de la Maison des aînés, pour un montant total de 1 873 300 \$, réparti de la façon suivante :

Description

1.0 Remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau

1.1	Organisation de chantier	135 000 \$
1.2	Signalisation et circulation	90 000 \$
1.3	Réseau d'alimentation temporaire en eau potable	88 000 \$
1.4	Démolition	45 000 \$



1.5	Supplément déblai 1 ^{re} classe	251 175 \$
1.6	Sous-fondation MG-112 – 600 mm	41 280 \$
1.7	Fondation MG-20 – 300 mm (entrée)	25 000 \$
1.8	Pavage 65 mm (entrée)	20 000 \$
1.9	Gazonnement	5 000 \$
1.10	Aqueduc 600 mm dia.	510 000 \$
1.11	Vanne 600 mm dia.	64 000 \$
1.12	Aqueduc 500 mm dia. (raccordement R & G St-Laurent)	20 000 \$
1.13	Aqueduc 150 mm (sortie chambre de vannes vers route 389)	2 000 \$
1.14	Service privé – Aqueduc 50 mm dia.	10 000 \$
1.15	Service privé – Aqueduc 150 mm dia. (vers édifice Hydro-Québec)	2 000 \$
1.16	Borne d'incendie complète	60 000 \$
1.17	Isolant rigide, ép. 100 mm	<u>3 000 \$</u>
	Sous-total :	1 371 455 \$
2.0 Construction des services aqueduc et d'égout – Maison des aînés		
2.1	Excavation et remblai	
2.1.1	Excavation, tranchée incluant transitions	8 970 \$
2.1.2	Fondation MG-20 – 300 mm	4 620 \$
2.1.3	Remblai classe A	10 640 \$
2.1.4	Pavage 65 mm (41 m lin. X 7.5 m)	13 320 \$
2.1.5	Signalisation	1 000 \$
2.2	Égout sanitaire	
2.2.1	Regard 900 mm dia.	3 400 \$
2.2.2	Conduite 250 mm dia.	12 375 \$
2.3	Égout pluvial	
2.3.1	Regard 900 mm dia.	3 200 \$
2.3.2	Conduite 300 mm dia.	11 250 \$
2.4	Aqueduc	
2.4.1	Conduite 150 mm dia.	8 100 \$
2.4.2	Vanne 150 mm dia.	2 500 \$
2.4.3	Service privé 50 mm dia.	<u>2 500 \$</u>
	Sous-total :	80 875 \$
	Coûts directs :	1 452 330 \$
	Imprévus (10 % des coûts directs) :	145 233 \$
	Frais incidents (10 % des coûts directs) :	145 233 \$
	Sous-total :	1 742 796 \$
	Taxes nettes (4,9875 %) :	86 922 \$
	Sous-total :	1 829 718 \$
	Financement (± 3 % des coûts directs) :	43 582 \$
	TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE :	<u>1 873 300 \$</u>

Une estimation des coûts, préparée par monsieur Dave Therrien, directeur adjoint au Service des travaux publics et services techniques en date du 9 février 2021, est jointe au présent règlement.



ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 873 300 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

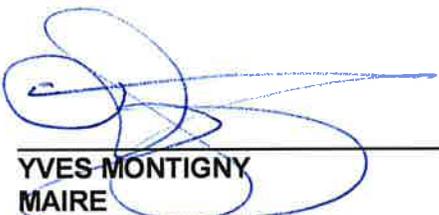
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

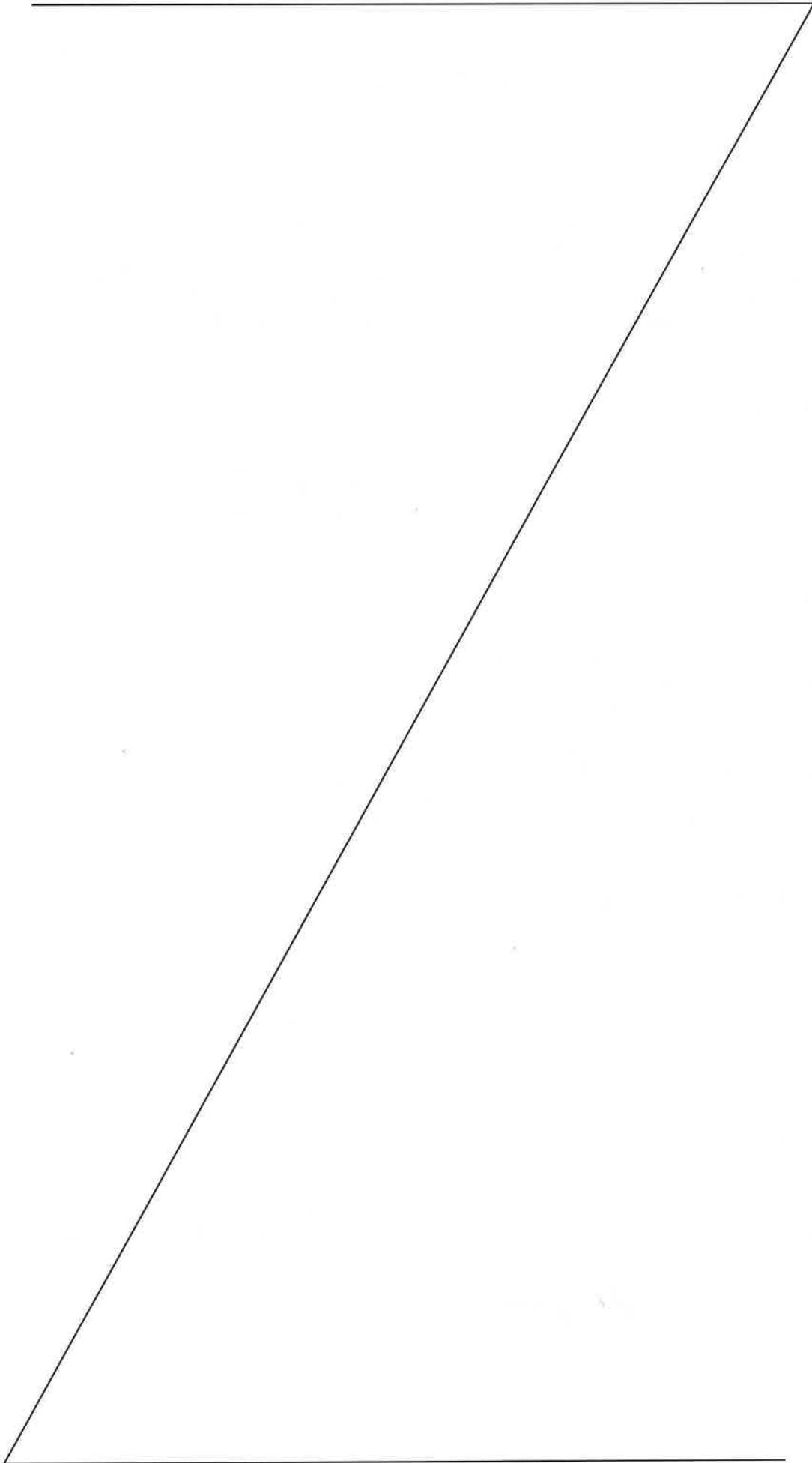
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2021-93 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 mars 2021.


YVES MONTIGNY
MAIRE


CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Entrée en vigueur le 21 juin 2021



RÈGLEMENT D'EMPRUNT
REMPLACEMENT DE LA CONDUITE 750 MM DU BOULEVARD COMEAU
CONSTRUCTION DES SERVICES AQUEDUC/ÉGOUTS - MAISON DES AINÉS

Estimation des coûts

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût</u>
1.0 Remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau			
1.1 Organisation de chantier	1 global	135 000.00 \$	135 000.00 \$
1.2 Signalisation et circulation	1 global	90 000.00 \$	90 000.00 \$
1.3 Réseau d'alimentation temporaire en eau potable	1 global	88 000.00 \$	88 000.00 \$
1.4 Démolition	1 global	45 000.00 \$	45 000.00 \$
1.5 Supplément déblai 1 ^{re} classe	2955 m ³	85.00 \$	251 175.00 \$
1.6 Sous-fondation MG-112 - 600 mm	3440 m ²	12.00 \$	41 280.00 \$
1.7 Fondation MG-20 - 300 mm (entrée)	500 m ²	50.00 \$	25 000.00 \$
1.8 Pavage 65 mm (entrée)	500 m ²	40.00 \$	20 000.00 \$
1.9 Gazonnement	250 m ²	20.00 \$	5 000.00 \$
1.10 Aqueduc 600 mm dia.	850 m	600.00 \$	510 000.00 \$
1.11 Vanne 600 mm dia.	4 un.	16 000.00 \$	64 000.00 \$
1.12 Aqueduc 500 mm dia.(raccordement R & G St-Laurent)	10 m lin.	2 000.00 \$	20 000.00 \$
1.13 Aqueduc 150 mm (sortie chambre de vannes vers route 389)	10 m lin.	200.00 \$	2 000.00 \$
1.14 Service privé - Aqueduc 50 mm dia.	4 un.	2 500.00 \$	10 000.00 \$
1.15 Service privé - Aqueduc 150 mm dia. (vers édifice Hydro-Québec)	1 un.	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.16 Borne d'incendie complète	6 un.	10 000.00 \$	60 000.00 \$
1.17 Isolant rigide, ép. 100 mm	75 m lin.	40.00 \$	3 000.00 \$
		Sous-total :	1 371 455.00 \$
2.0 Construction des services aqueduc/égouts - Maison des aînés			
2.1 Excavation et remblai			
2.1.1 Excavation, tranchée incluant transitions	598 m ³	15.00 \$	8 970.00 \$
2.1.2 Fondation MG-20 - 300 mm	308 m ²	15.00 \$	4 620.00 \$
2.1.3 Remblai classe A	532 m ³	20.00 \$	10 640.00 \$
2.1.4 Pavage 65 mm (41 m lin. X 7.5 m)	308 m ²	40.00 \$	12 320.00 \$
2.1.5 Signalisation	1 global	1 000.00 \$	1 000.00 \$



RÈGLEMENT D'EMPRUNT
REMPLACEMENT DE LA CONDUITE 750 MM DU BOULEVARD COMEAU
CONSTRUCTION DES SERVICES AQUEDUC/ÉGOUTS - MAISON DES AINÉS

Estimation des coûts

2.2	Égout sanitaire			
2.2.1	Regard 900 mm dia.	1 un.	3 400.00 \$	3 400.00 \$
2.2.2	Conduite 250 mm dia.	45 m lin.	275.00 \$	12 375.00 \$
2.3	Égout pluvial			
2.3.1	Regard 900 mm dia.	1 un.	3 200.00 \$	3 200.00 \$
2.3.2	Conduite 300 mm dia.	45 m lin.	250.00 \$	11 250.00 \$
2.4	Aqueduc			
2.4.1	Conduite 150 mm dia.	45 m lin.	180.00 \$	8 100.00 \$
2.4.2	Vanne 150 mm dia.	1 un.	2 500.00 \$	2 500.00 \$
2.4.3	Service privé 50 mm dia.	1 un.	2 500.00 \$	2 500.00 \$
			Sous-total :	80 875.00 \$

	Coûts directs :	1 452 330.00 \$
	Imprévus (10 % des coûts directs) :	145 233.00 \$
	Frais incidents (10 % des coûts directs) :	145 233.00 \$

	Sous-total :	1 742 796.00 \$
	Taxes nettes (4,9875 %) :	86 922.00 \$

	Sous-total :	1 829 718.00 \$
	Financement (3 % des coûts directs) ± :	43 582.00 \$

COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL : 1 873 300.00 \$



Dave Therrien, ing.
 Directeur adjoint
 Division services techniques

Le 9 février 2021

